

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNICAL DU 08 Octobre 2018.

Le Lundi 08 Octobre de l'an deux mille dix - huit à 19H00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Vexin-Centre.

**ETAIENT PRESENTS** : **CCVC** : Monsieur Camus Martial- Madame Courtin Monique - Monsieur Dauvel Jean-Claude - Monsieur DUTAT Didier - Madame Gobi Mireille - Monsieur Mateos Alain - Monsieur Pelletier Patrick – Monsieur Rault Albert – Monsieur Renaud Alain – Monsieur Robert Christophe - **CACP** : Monsieur Levesque Jean- Michel - Monsieur Seimbille Gérard- Monsieur Tourneret Frédéric.

**ABSENTS EXCUSES** : **CCVC** : Madame Andouvie Edith – Madame Boullonec Carole - Monsieur Carlucci Sylvain - Monsieur Crespin Michel – Monsieur Deltruc Bernard - Monsieur Dubray Paul – Monsieur Rolland Jean- louis – Monsieur Serain Eric – Madame Verbeke Muriel – Monsieur Verbeke Jean-Pierre. **CACP** : Monsieur Rutault Gérald.

**POUVOIRS** : Madame ANDOUVLIE donne pouvoir à Madame GOBI.

**Nombre de membres en exercice** : 24

**Nombre de membres présents** : 13.

**Nombre de votants** : 14.

### Ordre du jour

- Avancement des projets de restauration et « Gémapi ».
- Modification des statuts du syndicat dans le cadre de la compétence « Gémapi ».
- Marché public de la restauration de la continuité écologique au moulin de Santeuil :
  - Sélection d'un candidat.
- Personnel.
- Indemnité du Percepteur.
- Convention avec les riverains concernant la suppression d'une vanne défectueuse.
- Questions diverses.

*Monsieur Patrick Pelletier remercie vivement Monsieur Michel Guiard, Président de la CCVC pour son accueil dans ses locaux et souhaite la bienvenue à Monsieur Frédéric Tourneret, nouveau délégué du SIAVV, représentant de la CACP.*

**La séance est ouverte à 19h10.**

### I/ Avancement des projets de restauration et « Gémapi » :

#### a/ Avancée du projet de restauration des 4 sites de la vallée de la Viosne :

Le Président laisse la parole à Monsieur Tanguy Gilbergue, Chargé de missions en milieux aquatiques qui rappelle les quatre projets de travaux de restauration choisis par le Conseil Syndical à la suite de l'étude Hydromorphologique d'Egis Eau :

- L'avant-projet de l'effacement du bassin d'Osny a été finalisé, le planning prévisionnel nous informe que la phase des travaux débiterait en Avril jusqu'à Novembre 2019.
- L'avant - projet de restauration des berges dans le parc des Lavandières à Pontoise est en cours d'élaboration.

Un comité de pilotage visant à présenter ces deux avant-projets est prévu le 06 Novembre 2018.

Les avant- projets de Noisemont et de Brignancourt sont dans l'attente de données topographiques qui nous seront fournies avant la fin de l'année, une réunion de pilotage sera organisée début 2019.

#### b/ Gémapi :

Le dernier comité de pilotage de présentation des scénarii de restructuration du syndicat a permis d'aboutir sur deux points :

*1/ Le scénario de gouvernance adopté est l'extension du syndicat actuel aux zones blanches (secteurs du bassin versant de la Viosne non couvertes par le syndicat c'est-à-dire les sources et le ru de l'Hermitage).*

Le scénario de gouvernance du cabinet Landot a été défini suivant la méthodologie suivante et accepté par l'ensemble des participants du COPIL :

Pondération par strate de population et pour la superficie de bassin versant (masse d'eau).

Par conséquent, la nouvelle structure composée de cinq EPCI, comportera 14 délégués titulaires soit 21 voix réparties comme suit :

CCVC (Com Com Vexin-Centre): 4 délégués à 2 voix soit 8 voix.

CACP (Com Agglo Cergy-Pontoise) : 3 délégués à 2 voix soit 6 voix.

CCVT (Com Com Vexin – Thelle) : 3 délégués à 1 voix soit 3 voix.

CCS (Com Com des Sablons) : 2 délégués à 1 voix soit 2 voix.

CCSI (Com Com Sausseron- Impressionnistes) : 2 délégués à 1 voix soit 2 voix.

Chaque intercommunalité aura la possibilité d'élire des suppléants afin d'obtenir plus facilement le quorum.

En remplacement des délégués titulaires, la CACP et la CCVC pourront nommer deux suppléants tandis que la CCS, la CCVT et la CCSI auront la possibilité d'en désigner un seul.

*2/ La Clé de répartition financière a été proposée comme suit et acceptée par l'ensemble des participants du COPIL:*

Pour pallier au poids prépondérant en termes de surface de bassin versant et de population, la CCVC et la CACP prennent à leur charge un montant forfaitaire équivalent à 40% du montant des contributions totales pour la CCVC et 35% pour la CACP. Les 25 % restants seront répartis entre les trois autres intercommunalités (Sablons, Vexin-Thelle et Sausseron) en pondérant à 60% pour la population et 40% pour la surface de bassin versant. La taxe « Géma » sera votée par les EPCI le 30 Septembre de l'année n-1 en fonction d'un programme d'actions, prévu en année n, que Monsieur Gilbergue aura défini et chiffré au préalable. Le Président ajoute qu'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sera également mis en place.

## **II/ Modification des statuts du syndicat dans le cadre de la compétence « Gémapl » :**

Suite au COPIL et aux scénarii retenus, nous passons à l'étape de rédaction des statuts de la nouvelle structure du syndicat.

Pour ce faire, l'ensemble des EPCI, membres du futur syndicat, doit voter la modification des statuts.

Monsieur Seimille s'interroge sur l'ordre dans lequel le projet de modifications de statuts doit être avalisé.

Lors du 3<sup>ème</sup> Copil « Gémapl » le 19 Septembre dernier, un premier projet a été accepté par les représentants des intercommunalités présents.

Le bureau d'étude LANDOT est chargé, à ce titre, de transmettre, à chaque intercommunalité (CC Vexin -Centre, C Agglo. Cergy-Pontoise, CC des Sablons, CC du Vexin- Thelle et CC Sausseron - impressionnistes concernant le Ru de l'Hermitage uniquement) un modèle - type de délibération. Toutes les délibérations devront être effectives au 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Monsieur Seimille pense qu'il serait préférable que l'entretien du Ru de l'Hermitage au même titre que la rivière du « Sausseron » fasse l'objet d'une convention. Il a été convenu avec les élus du Syndicat du « Sausseron » et de la « Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes » lors d'une réunion avec Monsieur DREUX de la police de l'eau (DDT95), en date du 05 Octobre 2018, de définir leurs attentes pour que Monsieur Tanguy Gilbergue puissent les chiffrer et leur proposer un partenariat. Monsieur Pelletier affirme que les cinq EPCI ont déjà approuvé le projet de statuts lors du dernier Copil et insiste sur la répartition actuelle du temps de travail du chargé de missions en milieux aquatiques, Monsieur Tanguy Gilbergue dont les fonctions sont réparties à 60% pour l'administratif et 40% sur le terrain (en binôme avec le technicien). Prendre en charge, le montage des dossiers et l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le compte du syndicat du « Sausseron » reviendrait à mobiliser Monsieur Gilbergue à temps plein sur la partie administrative et par conséquent nous obligerait à recruter un technicien à temps non complet.

## **III/ Marché public de la restauration de la continuité écologique au moulin de Santeuil :**

### **• Sélection d'un candidat.**

Suite à l'appel d'offres du syndicat, un seul bureau d'études a proposé un projet :

Il s'agit du bureau d'études CE3E qui présente un projet en deux phases dont une tranche ferme correspondant à la phase d'étude pour un montant de 49 891.20 euros TTC puis une tranche conditionnelle comportant, à ce jour, uniquement la phase « assistance à maîtrise d'œuvre » d'un montant de 31 587.60 euros TTC. A la tranche conditionnelle et suivant le choix du scénario, s'ajouteront les coûts réels des travaux.

La tranche ferme correspondant à la phase diagnostic et à l'étude d'avant-projet, débutera courant octobre jusqu'en mars 2019.

La tranche conditionnelle correspondant à l'étude de projet, dossier réglementaire et maîtrise d'œuvre, travaux compris, se déroulerait d'avril à Novembre 2019.

*L'intégralité des montants proposés sont pris en charge à 100 % par l'AESN.*

**Le Président propose de voter la sélection du candidat unique « CE3E », les délégués présents acceptent à l'unanimité de choisir ce candidat.**

## **IV/ Personnel :**

Une déclaration de vacance de poste a été faite le 31 mai dernier concernant le renouvellement de contrat de Monsieur Tanguy Gilbergue le 16 Juillet 2018.

Le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture a estimé que le délai d'un mois et demi était insuffisant pour faire la publicité de la vacance du poste. Par conséquent, une nouvelle déclaration de vacance de poste a été faite le 28 août dernier, nécessitant une abrogation de l'actuel contrat au 31 Octobre 2018 et création d'un nouveau contrat de travail au 1<sup>er</sup> Novembre 2018. La délibération afférente pour la création du poste qui nous a été préconisée par le centre de gestion doit être votée à nouveau, sur demande de la Préfecture, elle ne devra pas mentionner les indices de rémunération.

**Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer à nouveau concernant la création d'un emploi d'ingénieur Territorial selon les modalités suivantes :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Ingénieur Territorial ;

**Le Président propose aux membres du Conseil Syndical :**

- la création d'un emploi permanent d'Ingénieur Territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :  
Mettre en application le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Viosne, préparer les documents administratifs ( marchés publics, DIG ...), faire le suivi opérationnel des travaux d'entretien et de restauration sur la rivière avec l'encadrement du personnel technique, participer à l'animation de réunions et rédiger les rapports d'activités sur la gestion du milieu aquatique, assister l'équipe du syndicat dans le montage de projets de travaux, les demandes de subventions. Organiser le suivi de l'étude de gouvernance destinée à la restructuration de la collectivité territoriale dans le cadre des nouvelles compétences GEMAPI.
- Participer à l'élaboration des modalités de calcul des clés de répartition financière du nouveau syndicat regroupant les cinq EPCI.
- Organiser des comités de pilotages techniques.
- Intervenir auprès des propriétaires riverains et mettre en place des conventions de partenariat.
- L'agent affecté à ce poste devra établir le dimensionnement et le chiffrage du nouveau programme pluri - annuel de restauration et d'entretien sur l'intégralité du bassin versant de la Viosne (nouveau territoire).

*Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public, si le recrutement ne permet pas de recruter un fonctionnaire.*

**Le Conseil Syndical sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

de créer un emploi permanent à temps complet au grade de d'Ingénieur Territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux à raison de 35 heures hebdomadaires ;

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de trois ans au vu de l'application de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les membres présents **ADOPTENT** à l'unanimité la création de ce poste à compter du 1<sup>ER</sup> Novembre 2018,

#### **V/ Indemnité du Percepteur :**

Un nouveau percepteur, Monsieur Daniel LECHAT, a été nommé le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la trésorerie « Cergy-Collectivités », à ce titre, et en vue de l'attribution de l'indemnité du Receveur,

Une délibération nominative doit être prise. **Le Président propose de voter le taux d'indemnité du receveur Monsieur Lechat Daniel, à 100% Proposition acceptée à la majorité avec 13 voix (dont 1 pouvoir) POUR et 1 CONTRE.**

#### **VI/ Convention avec les riverains concernant la suppression d'une vanne défectueuse :**

Le syndicat doit établir une convention avec les deux syndicats de co - propriété de Boissy l'Aillierie car une ancienne vanne de régulation est défectueuse, ce qui induit un risque d'inondations non-négligeable pour les logements situés en aval; Monsieur Tanguy Gilbergue propose qu'une buse soit posée dans le but d'assurer un débit fixe de l'eau. La police de l'eau de la DDT 95 accompagnera ces travaux en présence du chargé de missions, du technicien de rivière et également du président du syndicat. Intervenir sur un bras du moulin et par conséquent sur des propriétés privées

nécessite une convention entre les riverains et le syndicat pour des questions d'assurances et également dans l'objectif de faire facturer les frais de location de pelle aux co - propriétaires. **Le Président propose d'avaliser cette convention et les travaux en régie qui en dépendent, les membres présents, à l'unanimité, y sont favorables.**

## **VII/ Questions diverses :**

### 1/ Achat d'un véhicule :

Le Kangoo légué gracieusement par la CCVC il y a environ deux ans n'est aujourd'hui plus fonctionnel. Mis en circulation en 1998, il a environ 180 000 kms et nécessite de trop gros travaux de réparation afin de pouvoir passer au contrôle technique.

L'achat d'un nouveau véhicule utilitaire neuf ou d'occasion sera à prévoir lorsque le comité syndical de la nouvelle structure sera mis en place. Il sera judicieux d'opter pour le leasing d'un véhicule, à priori subventionnable à hauteur de 50% par l'AESN.

### **2/ Stagiaires :**

- Nous accueillerons à nouveau Monsieur Rémi Robert, lycéen en BAC Professionnel lors d'un stage non rémunéré du 05 Novembre au 1er Décembre prochain.
- Nous accueillerons également Monsieur Gabriel Ducly, collégien en 3<sup>ème</sup> agricole lors d'un stage de découverte non rémunéré de deux semaines du 28 Janvier au 08 Février 2019.

### **3/ Problématique du Pont de Chars :**

Monsieur Jean-Claude Dauvel évoque la problématique d'un pont à Chars qui s'est affaissé et ne permet plus le passage de la rivière et la bonne continuité écologique. Ce pont a été mis en place il y a de nombreuses années par le syndicat des eaux en accord avec la municipalité de Chars. Aujourd'hui, il serait judicieux de le retirer et d'installer une passerelle en bois. Des demandes de devis sont en cours avec un éventuel financement de l'AESN.

Dossier à suivre....

**Après avoir remercié, comme à l'accoutumée, son personnel, pour le travail effectué,**

**Le Président lève la séance à 19h49 et propose de partager un verre de l'amitié.**

Le Président,  
Patrick Pelletier

